

Réflexions sur les missions d'ALGORA

Paris, le 12 juillet 2006

Un nouveau contexte qui contraint à repositionner la structure...

1. La loi de modernisation sociale, l'ANI, les lois de décentralisation, la LOLF créent un nouveau cadre et de nouvelles règles du jeu entre les acteurs (régions, Etat, partenaires sociaux), encore loin d'être appropriées par les uns et les autres et donc stabilisées.

2. Le cadre qui prévalait antérieurement concernant Algora, à savoir, schématiquement, la modernisation de l'offre de formation, via les technologies et les formations ouvertes a pratiquement disparu des orientations politiques de l'Etat. Les activités d'Algora doivent donc s'intégrer dans ce nouveau contexte.

3. Parallèlement, la formation ouverte et à distance (FOAD) a mûri et évolué, elle commence, progressivement, à intégrer certaines pratiques et organisations. On parle beaucoup moins de e-learning et beaucoup plus de formules mixtes associant diverses modalités de formation. Dans la mesure où elle commence à intégrer la formation « ordinaire », la FOAD ne justifie plus un soutien en dehors de ce contexte, elle doit y être intégrée, (même si beaucoup de chemin reste encore à parcourir pour faire évoluer les systèmes de formation, vers l'individualisation par exemple).

4. La FOAD, n'est plus une finalité en soi mais un moyen d'atteindre des objectifs, elle doit venir au service de politiques. Il n'y a donc plus lieu de soutenir un programme spécifique FOAD. Du point de vue de l'Etat, la FOAD doit perdre sa spécificité en tant que programme pour devenir une approche transversale. Elle ne peut être traitée à part mais doit être partie prenante (dans une logique d'innovation toujours nécessaire au vu des enjeux nécessaires) de différentes politiques conduites par l'Etat : illettrisme, savoirs de base, VAE, information/orientation (maisons de l'emploi), politiques sectorielles (cf. l'urgence de la problématique PME TPE), etc.

5. Le positionnement d'Algora doit donc évoluer vers cette transversalité des politiques menées par la DGEFP (voire d'autres ministères) dans le cadre des politiques d'emploi et de formation tout au long de la vie.

6. Si la légitimité de l'action d'Algora se situe au niveau national, le terrain d'intervention est nécessairement régional. La concrétisation du nouveau cadre vers des logiques d'intervention complémentaires des acteurs concernés va demander quelque temps avant de se stabiliser. Compte tenu des efforts d'innovation requis pour faire évoluer les systèmes, les compétences et la connaissance (rare) des contextes régionaux et de leur spécificité dont dispose Algora peuvent trouver à s'employer utilement, notamment auprès des Conseils Régionaux.

7. Sur la base des expériences régionales, peut se tisser alors une visibilité nationale, qui permet à tous les acteurs de profiter des acquis des uns et des autres (fonction de capitalisation, de communication, voire de mutualisation) et ainsi, de gagner du temps, en évitant d'expérimenter de façon redondante.

Les incidences de ce nouveau contexte sur les missions d'Algora

Le rapport de l'IGAS (réalisé entre décembre 2005 et mars 2006, à la demande de la DGEFP, mais non publié à ce jour) fait apparaître, au chapitre « opportunités pour l'Etat de disposer d'un **opérateur pour le développement et la modernisation de la formation** », **3 catégories de missions :**

- Appui au développement de la formation tout au long de la vie / modernisation des systèmes de formation / innovation.
- L'observation et la capitalisation des innovations concernant la modernisation des systèmes de formation / emploi.
- Appui sur la dimension juridique et réglementaire / expertise au bénéfice de l'Etat formateur.

Ces réflexions rejoignent assez largement celles produites à l'interne et conduisent à imaginer une **reconfiguration cohérente des missions selon les trois catégories suivantes.**

1. L'appui au développement de la formation tout au long de la vie / modernisation des systèmes de formation / innovation

- Apport d'expertise et de compétences d'ingénierie aux services déconcentrés de l'Etat dans le cadre d'un certain nombre de politiques touchant :
 - dispositifs innovants au sein des TPE PME ;
 - qualification des salariés des services de soutien à la personne ;
 - secteurs professionnels disposant de salariés de faible niveau de qualification ;
 - secteurs en mutation ;
 - soutien au développement de la VAE (nécessité d'innover en terme d'accompagnement en amont et pendant) ;
 - maisons de l'emploi et de la formation (articulation formation / emploi au plan local) ;
 - etc.
- Appui sur la dimension juridique et réglementaire et les entraves, supposées ou réelles, que représentent ces règles dans la modernisation des systèmes ; expertise au bénéfice de l'Etat formateur, (cela suppose là, une vraie volonté du ou des ministères, qui n'a jamais existé jusqu'à présent (exemple partenariat avec l'AFPA, ou appui à la DESCO) .

2. L'observation et la capitalisation des innovations concernant la modernisation des systèmes de formation / emploi.

- Poursuite des missions actuelles d'observation et de diffusion, mais élargies aux fonctions aval et amont de la formation et aux dimensions organisationnelles et institutionnelles.
- Accent sur la recherche de complémentarité avec ce qui existe au plan national/ régional :
 1. le niveau régional ne pourra jamais assurer une veille suffisante sur certaines problématiques, (comme celle des ressources pédagogiques, par exemple) – 2. il ne pourra jamais non plus assurer le « benchmarking » sur ce qui se fait ailleurs.

- Veille sur pratiques, modèles et instrumentation
- Capitalisation et diffusion

3. L'animation nationale du programme APP

La reconfiguration institutionnelle du réseau du fait de la régionalisation s'avère effectivement nécessaire, et doit aller vers une forme de « cogestion » politique du dispositif Etat/Régions/organismes porteurs. Mais sans « pilotage » technique, le dispositif disparaîtra inmanquablement. Algora peut très bien l'assurer, par délégation des 3 partenaires (et non plus seulement de l'Etat) en modifiant ses statuts pour faire place à une représentation des APP et renforcer celles des Régions. Un important projet récent, initié par Renault, visant à former les salariés de son réseau commercial dispersé sur l'ensemble du territoire, démontre parfaitement l'intérêt de la fonction nationale subsidiaire de fonctions régionales qu'il faudrait parallèlement repenser.

En conclusion...

La notion de complémentarité ou de subsidiarité qui vient d'être évoquée s'avère essentielle pour toutes les missions. Dans le contexte qui prévaut aujourd'hui, il n'est plus pensable de construire des réseaux centralisés sur une tête, basée nécessairement à Paris. Quelles que soient les activités conduites, ces réseaux doivent fonctionner sur un mode décentralisé, en répartissant des fonctions complémentaires entre leurs membres, en fonction de la spécificité et des compétences de chacun. Le plan national du réseau n'intervient alors que sur deux fonctions « méta » : la gestion des relations « interrégionales » et la conduite d'activités impossibles à conduire plus localement pour lequel la convergence représente une réelle valeur-ajoutée.

Cette réflexion « algorigienne » rejoint naturellement celle d'autres institutions de la formation professionnelle touchées par l'empilage historique des mesures et dispositifs et impactées par les lois de décentralisation, en particulier les CARIF-OREF.

algora